

SEANCE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 15 avril, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois d'avril.

Membres en exercice : 16		Secrétaire de séance : Nadège MOUGIN
Présents : 16	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	
Absents : 0		
Procurations : 0		
Ayant pris part au vote : 16	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	

Délibération n°2025 – 017 :

Objet : Convention de mise à disposition des services du SYDED pour l'assistance à la construction d'une chaufferie bois et de son réseau de chaleur

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une étude de faisabilité a été réalisée pour la création d'une chaufferie sur le site de la maison des associations et d'un réseau de chaleur afin d'alimenter en chauffage le dit bâtiment, le périscolaire et l'école maternelle.

Il était envisagé d'installer la chaudière à bois dans le sous-sol de la maison des associations. Ce point restera toutefois à confirmer avec le maître d'œuvre lorsqu'il aura été recruté car la taille des installations risque fortement d'excéder la place disponible et de nécessiter l'installation d'une annexe en préfabriqué.

Concernant le réseau de chaleur, le bâtiment périscolaire, autrefois maison paroissiale, a été rénové en 2024 et 2025 et à cette occasion, une partie du réseau a été incluse dans les travaux de terrassement.

Le Maire rappelle ensuite que la chaufferie-bois située dans le clos de la cure, dont les travaux sont achevés, a bénéficié de l'assistance du SYDED et que la municipalité y a constaté une plus-value du fait de son implantation locale pour le choix de la maîtrise d'œuvre, le suivi des travaux et la réalisation du plan de financement.

Le Maire propose donc de faire à nouveau appel au SYDED dans le cadre d'une convention pour la seconde chaufferie-bois pour un montant de 4 320 € soit 16 jours à 270 €.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- d'accepter la convention de mise à disposition de services pour l'assistance à construction de la chaufferie sur le site de la maison des associations pour un montant de 4 320 €.
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le SYDED.

Suffrages exprimés : 16

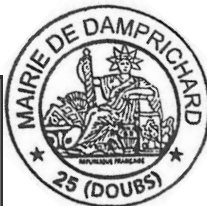
Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 25/04/2025
Reçu en préfecture le 25/04/2025
Publié le 25/04/2025
ID : 025-212501936-20250424-2025_017-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :

